

D2024-039

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 2 mai 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Bruno TIRADON à Christine BIGOURET-DENAES
Lucie MAHE à Isabelle JOURDY
Jean-Louis CELSE à Jacqueline BUONOCORE
Jean-Luc MEYER à Véréne SOLELIS
Jean-Pierre LUNOT à Marie-Anne JARLIER
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Delphine LINGEMANN à André GAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 8 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme SOLELIS Véréne a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Opération Maison de l'Enfance – plan de financement

Rapporteur: Mme Marie-Anne JARLIER, 2ème adjointe

Il est rappelé au Conseil municipal le projet de construction d'une Maison de l'Enfance dont l'objectif est de rassembler sur un même lieu les crèches actuellement gérées par l'Association « les Petits Lutins » et le relais Parents-Enfants.

Dans un contexte de réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux et au regard de l'accroissement des demandes d'inscriptions de la Crèche des Petits Lutins, la



D2024-039

rénovation des locaux actuels des Petits Lutins n'était pas pertinente. Il s'agit donc de proposer une offre de qualité pour l'accueil du jeune enfant au service d'une politique familiale ambitieuse, à travers des nouveaux locaux plus fonctionnels respectant les normes de sécurité et d'accessibilité.

Ce nouvel équipement comportera sur près de 800m² de surface utile ;

- Une crèche de 42 places (créations de 9 places)
- Un relais petite enfance
- Un lieu parent-enfant
- Un espace extérieur d'une superficie de plus de 300m² complètera ces espaces.

Ce projet permet d'intégrer l'opportunité qu'offrent les nouvelles normes d'équipement pour la petite enfance, certaines labellisations comme la RE2020 pour construire ce nouveau bâtiment, en faisant un lieu exemplaire en matière d'enjeu pour la transition écologique, pour le bien-être des enfants et du personnel qui les accueille.

Cette nouvelle Maison de l'Enfance est située dans le quartier des écoles et du Restaurant municipal, boulevard Romeuf.

Afin de financer en partie ce nouvel équipement, la commune s'est attaché les services d'Auvergne Habitat tout au long du processus de gestion de l'opération qui a en charge la construction d'un programme de logements conventionnels comportant 15 logements labellisés « habitat sénior ».

L'enveloppe financière, globale, prévisionnelle affectée à ces travaux est de 2 562 000€ HT.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre et des études préalables s'élève à 20 348€ HT.

L'opération peut s'inscrire dans différents dispositifs d'aides financières, le plan de financement suivant est présenté :

Dépenses en € HT		Recettes en €			
		Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Subvention	Taux réel en %
Travaux	2 562 000	ETAT - DSIL	2 792 348	626 871.78	22.45%
Prestations intellectuelles	230 348	CD63 – FIC 2022		32 666.62	1.17%
		CD63 – FIC 2023/2026		260 000.00	9.31%
		CAF63 – PLAN REBOND		474 500.00	16.99%
		CAM – Fonds de soutien métropolitain		90 000.00	3.22%
		Autofinancement		1 308 309.60	46.86%
TOTAL	2 792 348	TOTAL		2 792 348.00	100%

D2024-039

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 votes contre : MM. BERNETTE, JOUFFRET et MERCIER) de :

- **arrêter le projet,**
- **approuver le plan de financement,**
- **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes formes d'aides financières et de subventions pour le financement de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant,**
- **rappeler que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

